



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU PAYS D'ETAÏN**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 19 JUIN 2008**

✚ **Objet : Construction d'une salle multi activités au sein de la
Résidence Personnes Isolées – nouveau plan de financement**

N° 2008-077

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 9 voix contre et 1 abstention :

- **VALIDE** le nouveau plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** les cofinanceurs (Etat, Conseil Général, FEADER) pour une prise en charge financière de cet investissement,
- **SOLLICITE** le FEADER et le FGT pour une part plus importante dans l'hypothèse où la D.G.E. ne serait pas obtenue,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention aux différents cofinanceurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

✚ **Objet : DGE 2008 – Construction d'un groupe scolaire à Buzy-Darmont –
Nouveau plan de financement**

n°2008 - 078

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

MAINTIENT le projet de construction d'un groupe scolaire primaire et maternelle à six classes à Buzy-Darmont
ACCEPTE le nouveau plan de financement présenté pour la construction d'un groupe scolaire primaire et maternelle six classes à Buzy-Darmont pour cinq classes subventionnées,
AUTORISE le Président à solliciter l'Etat par l'intermédiaire d'une D.G.E. 2008 (45 % d'une dépense plafonnée à 200 000 € HT par classe) et le Conseil Général pour une prise en charge financière de cet investissement,
AUTORISE le Président à lancer les appels d'offres relatifs à ce projet et à signer les marchés correspondants,
AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

✚ **Objet : Vente du lot n°02 – Le Menufer – Z.A.E.C.**

n°2008 - 081

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres

ACCEPTE la vente du lot n°2 (2 190 m²) du lotissement industriel du Menufer à Monsieur Alexandre GARETTE pour un montant de 9 198,00 € HT,
AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

✚ **Objet : Programmation Développement Local 2007 / 2008 –
Enveloppe Conseil Général - Façades - dossiers supplémentaires**

n°2008 - 082

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

ACCEPTE d'inscrire les dossiers présentés ci-dessus dans le cadre du programme développement local pour 2007 et 2008,
ACCEPTE d'inscrire les dossiers présentés ci-dessus dans le cadre du programme d'aide au ravalement des façades privées et professionnelles au titre de l'année 2008,
DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

✚ **Objet : Tarifs des Mercredis récréatifs – Septembre à Décembre 2008**

n°2008 - 083

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

MAINTIENT le service d'accueil pour les mercredis et les petites vacances dans les conditions présentées ci-dessus,
FIXE le tarif de la façon suivante :

- Forfait de septembre à décembre 2008 : **44,80 €** (14 mercredis) soit deux heures par mercredi,
- Heures supplémentaires : **1,60 € / heure**

DIT que ce forfait divisé par deux pour les familles bénéficiant d'une garde alternée de leurs enfants,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

✚ **Objet : Programme des activités proposées - Eté 2008**

n°2008 - 084

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

VALIDE le programme d'activités proposées en juillet et août 2008 par la CODECOM,

ACCEPTE les différents tarifs présentés pour l'ensemble des activités proposées,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

✚ **Objet : Relais Assistance Maternelle (RAM) – versement d'un acompte sur les futures subventions de fonctionnement – création d'un fond de roulement**

n°2008 - 085

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 3 000,00 € au RAM qui sera déduite de façon progressive des subventions de fonctionnement des années futures,

PRECISE que ces crédits sont prévus au BP 2008, compte 6574,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

✚ **Objet : Voirie – programme de travaux 2008**

n°2008 - 086

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres moins 1 abstention :

DECIDE que les travaux de voirie 2008 seront composés du seul programme d'entretien (fonctionnement),

ACCEPTE que le programme d'investissement 2008 soit reporté à 2009,

DECIDE que Les créations de voirie dans un lotissement doivent être prises en charge par la Commune et non pas par la Codecom.

AUTORISE le Président à lancer une consultation sous forme d'une procédure adaptée pour réaliser les travaux 2008 et à signer les marchés correspondants,

AUTORISE le Président à lancer une consultation sous forme d'une procédure adaptée pour trouver un maître d'œuvre pour les programmes de travaux d'investissement 2009 et suivants et signer le marché correspondant,

PRECISE que les crédits sont prévus au BP 2008

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

✚ **Objet : Indemnité de conseil du Comptable Public – années 2007/2008**

n°2008 – 087

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

DECIDE :

DE DEMANDER le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16.12.1983,

DE PRENDRE ACTE de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

QUE CETTE INDEMNITE sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Alain GENESTOUX, receveur municipal à compter du 01.07.2007,

DE LUI ACCORDER également à compter de 2008, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €,

D'AUTORISER le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

✚ **Objet : Reversement de la cotisation SPA aux communes ayant déjà versé la cotisation 2007**

n°2008 - 088

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

ACCEPTE que la Communauté de Communes rembourse directement les communes concernées de la part qui lui incombe.

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

✚ **Objet : Décisions modificatives**

n°2008 - 089

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

ACCEPTE les modifications proposées,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

✚ **Objet : Contrat Educatif Local 2008**

n°2008 - 090

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de répartir comme suit la subvention votée par le Conseil Communautaire le 05 mars 2008 dans le cadre du Contrat Educatif Local :

Association « RASS » Mini Hand	757,89 €
Association « GYM VOLONTAIRE » : (Ecole primaire Etain – Petit Prince Etain)	1 000,00 €
CSAG Badminton, foot :	300,00 €
Coop scolaire école élémentaire d'Etain (lecture et coloriage)	56,83 €
TOTAL	2 114.72 €

RAPPELLE que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) cofinance ce contrat.

Objet : Subvention « Avant-garde Stainoise »

n°2008 – 091

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

ACCEPTE d'émettre un titre exécutoire d'un montant de 1346.40 € à l'avant-garde Stainoise.

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Objet : Construction d'un complexe économique, touristique et culturel

n° 2008-092

Avenant n° 1 – TP Colle – lot 1 « VRD »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres moins une voix contre

AUTORISE le Président à signer un avenant avec l'entreprise Colle titulaire du lot 1 dans l'opération « construction d'un complexe économique, touristique et culturel »

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 1 859,00 € HT. Il concerne la création d'un chemin d'accès piéton. Le nouveau montant du marché est fixé à 143 404,50 € HT

DIT que cet avenant peut être financé sur les crédits « dépenses imprévues » de l'opération

PRECISE que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2008

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet avenant.

Objet : Construction d'un complexe économique, touristique et culturel

n° 2008-093

Avenant n° 1 – Le Bras Sarl - lot 4 « couverture-bardage »

AUTORISE le Président à signer un avenant avec l'entreprise Le Bras Sarl titulaire du lot 4 dans l'opération « construction d'un complexe économique, touristique et culturel »

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 2 520,00 € HT. Il concerne des travaux de bardage complémentaire en façade. Le nouveau montant du marché est fixé à 214 175,50 € HT

DIT que cet avenant peut être financé sur les crédits « dépenses imprévues » de l'opération

PRECISE que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2008

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet avenant.

Objet : Construction d'un complexe économique, touristique et culturel

n° 2008-094

Avenant n° 2 – Le Bras Sarl - lot 4 « couverture-bardage »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres moins une voix contre

AUTORISE le Président à signer un avenant avec l'entreprise Le Bras Sarl titulaire du lot 4 dans l'opération « construction d'un complexe économique, touristique et culturel »

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 2 560,00 € HT. Il concerne la pose de puits de lumière supplémentaires. Le nouveau montant du marché est fixé à 216 735,50 € HT

DIT que cet avenant peut être financé sur les crédits « dépenses imprévues » de l'opération

PRECISE que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2008

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet avenant.

Objet : Construction d'un complexe économique, touristique et culturel

n° 2008-095

Avenant n° 3 – Le Bras Sarl - lot 4 « couverture-bardage »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres moins une voix contre

AUTORISE le Président à signer un avenant avec l'entreprise Le Bras Sarl titulaire du lot 4 dans l'opération « construction d'un complexe économique, touristique et culturel »

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 3 220,00 € HT. Il concerne des travaux de bardage complémentaire. Le nouveau montant du marché est fixé à 219 955,50 € HT

DIT que cet avenant peut être financé sur les crédits « dépenses imprévues » de l'opération

PRECISE que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2008

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet avenant.

Objet : Construction d'un complexe économique, touristique et culturel

n° 2008-096

Avenant n° 1 – Steiner – lot 6 « menuiserie intérieure »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres moins une voix contre

AUTORISE le Président à signer un avenant avec l'entreprise Steiner titulaire du lot 6 dans l'opération « construction d'un complexe économique, touristique et culturel »

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 4 467,00 € HT. Il concerne des travaux d'aménagement de la mezzanine. Le nouveau montant du marché est fixé à 129 022,00 € HT

DIT que cet avenant peut être financé sur les crédits « dépenses imprévues » de l'opération

PRECISE que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2008

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet avenant.

Objet : Construction d'un complexe économique, touristique et culturel

n° 2008-097

Avenant n° 1 – Pozzi – lot 7 « plâtrerie - isolation – faux plafonds »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres moins une voix contre

AUTORISE le Président à signer un avenant avec l'entreprise Pozzi titulaire du lot 7 dans l'opération « construction d'un complexe économique, touristique et culturel »

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 3 312,00 € HT. Il concerne des travaux d'aménagement de la mezzanine. Le nouveau montant du marché est fixé à 161 770,40 € HT

DIT que cet avenant peut être financé sur les crédits « dépenses imprévues » de l'opération

PRECISE que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2008

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet avenant.

 **Objet : Construction d'un complexe économique, touristique et culturel**

n° 2008-098

Avenant n° 1 – Panarotto – lot 9 « peinture »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres moins une voix contre

AUTORISE le Président à signer un avenant avec l'entreprise Panarotto titulaire du lot 9 dans l'opération « construction d'un complexe économique, touristique et culturel »

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 1 443,80 € HT. Il concerne des travaux d'aménagement de la mezzanine. Le nouveau montant du marché est fixé à 62 532,30 € HT

DIT que cet avenant peut être financé sur les crédits « dépenses imprévues » de l'opération

PRECISE que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2008

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet avenant.